



Prescription, deux demandes d'aides juridictionnelles imbriquées

Par hector33

Bonjour,

Ma question porte sur la prescription et à deux demandes d'aides juridictionnelles imbriquées.

Est-ce qu'une deuxième demande d'AJ accordée alors que la première n'a pas expiré prolonge le délai de prescription lié à la première ?

Si oui, existe-t-il une jurisprudence à ce sujet ?

En vous remerciant d'avance de m'éclairer sur ce point, je vous souhaite une bonne journée.

Cordialement, Hector